Actualités autour du TURPE

- Mise à jour pour TURPE 6 des éléments pédagogiques présentés dans la page Comprendre le tarif, et notamment la plaquette Distributeurs

- Le service de notification sur dépassement de tangente phi devient le service de notification sur dépassement d'énergie réactive à partir du **2 août**. Une communication spécifique sera faite pour ce service, qui est étendu aux GRD. Par défaut il sera accessible à tous les utilisateurs rattachés au GRD (sauf si l'administrateur du Portail Services restreint le service à un groupe particulier d'utilisateurs). Les utilisateurs habilités sur le périmètre de la sociétés pourront donc directement se connecter après le 02/08 et activer les notifications.

- possibilité pour les clients de procéder à un changement de Version Tarifaire sans qu'il soit besoin de respecter le délai de 12 mois avec le précédent changement : une fois à partir du 1er août 2021 pour l'entrée en vigueur du TURPE 6; ainsi qu'une fois entre le 1er août et le 30 novembre d'une des années du TURPE 6.